

QUANTIFICATION ET CARACTÉRISATION DU GISEMENT D'EXCÉDENTS DE CHANTIER (année 2017)

Vendée

Avec la participation de



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets ont fixé des objectifs pour la gestion et la valorisation des excédents de chantier. Ainsi, à l'horizon 2020, **70% en masse des excédents de chantier devront faire l'objet d'une forme de valorisation matière**. L'objet des travaux menés par la CERC avec l'appui de ses partenaires est d'évaluer la situation en Pays de la Loire ainsi que sur les départements en 2017. Ces travaux constitueront **un état des lieux initial** en vue du suivi des indicateurs en lien avec la mise en place prochaine de l'observatoire des déchets porté par le Conseil Régional.

Les données présentées sont issues d'un travail d'enquête mené entre septembre 2018 et janvier 2019 auprès des entreprises de la Construction et des installations amenées à prendre en charge des excédents de chantier. Les travaux ont été encadrés par un comité de pilotage constitué des partenaires de l'étude.

LES CHIFFRES CLÉS

Souvent cité comme le premier producteur de déchets, le secteur du BTP génère en effet chaque année des tonnages considérables de matériaux dans le cadre de ses différentes activités. Ainsi, en Vendée, **les activités de Travaux Publics, de Démolition et de Bâtiment sont à l'origine d'un gisement total de 1,9 million de tonnes de matériaux sur l'année 2017, dont 23% ont été réemployés directement sur le chantier même**, et n'ont donc pas pris un statut réglementaire de déchet. Ce constat mérite d'être nuancé par la composition du gisement constitué à 94% de matériaux dits inertes.

En 2017, après réemploi, **1,4 millions de tonnes de matériaux sont évacués des chantiers** en vue de leur valorisation ou de leur élimination. **92% de ce gisement d'excédents de chantier est composé d'inertes**.

76% du gisement des matériaux évacués des chantiers du BTP en Vendée a fait l'objet d'une forme de valorisation matière : réutilisation sur les chantiers de construction, filières de recyclage, remise en état des carrières...

Les carrières constituent un exutoire déterminant du taux de valorisation matière en assurant la prise en charge de 49% des excédents de chantier.

Gisement évacué des chantiers

1,4 MT

sous statut réglementaire déchet

Part des inertes

92%

D'inertes dans le gisement évacué des chantiers

Valorisation matière

76%

du gisement valorisé matière ou préparé à la valorisation matière

dont valorisation en carrière

49%

du gisement valorisé en remise en état des carrières

LE GISEMENT PRODUIT PAR LES ACTIVITÉS BTP

1 879 milliers de tonnes de matériaux ont été produits dans le cadre des chantiers de construction en Vendée pour l'année 2017. Tous les matériaux ne constituent pas des excédents de chantier. En effet, **23% des matériaux produits, soit 439 milliers de tonnes, ont été réemployés directement sur leur site d'origine** et ne sont pas considérés ici comme relevant du statut réglementaire de déchet. Le réemploi sur site peut être réalisé avec ou sans traitement.

82% de ce gisement total, composé de matériaux réemployés et de matériaux destinés à être évacués du chantier, est produit par les activités de Travaux Publics (terrassement, réseaux, routes, ouvrages d'art...). 11% du gisement est réalisé par les activités de Démolition et 7% par les activités de construction ou d'entretien-rénovation de bâtiments.

En 2017, **1 437 milliers de tonnes de matériaux ont donc été évacués des chantiers**, prenant ainsi un statut de déchet, soit 77% de la production initiale sur chantier. Le gisement d'excédents de chantier en Vendée représente 17% du gisement estimé sur l'ensemble du territoire régional.

Le gisement d'excédents de chantier est composé à 92% de matériaux dits inertes (qui ne subissent pas de transformations, de dégradations au contact des éléments ou des autres matériaux). **Les terres et les matériaux meubles non pollués (les déblais terreux) constituent 51% du gisement d'inertes et 47% de l'ensemble du gisement d'excédents de chantier, tous matériaux confondus.** Suivent les bétons (20% des inertes), les inertes en mélange (15%), les enrobés (7%), les graves et matériaux non rocheux (GMR ; 6%) et les « briques, tuiles, céramique » (1%).

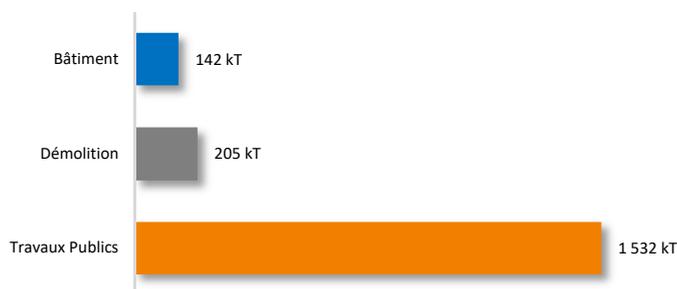
7% du gisement d'excédents de chantier est constitué de déchets industriels banals (DIB), soit des matériaux non inertes et non dangereux : métaux, bois non traité, plâtre, plastiques, déchets verts... Les déchets dangereux représentent 1% des excédents de chantier. Ces matériaux, en faible quantité au regard des tonnages d'inertes, présentent toutefois un enjeu environnemental et/ou sanitaire fort. Terres polluées et amiante constituent les principaux tonnages du gisement de déchets dangereux.

L'activité de Travaux Publics est à l'origine de 85% des inertes évacués des chantiers. Les activités Démolition et Bâtiment réalisent respectivement 11% et 4% du gisement d'excédents de chantier.

141 kT d'excédents de chantier ont été directement orientés vers un nouveau chantier ou vers un projet d'aménagement (sans passer sur une plateforme de transit ou de recyclage). Seuls les matériaux inertes ont vocation à être utilisés dans ce cadre. La réutilisation est considérée dans cette synthèse comme une forme de valorisation matière, bien que la réalité de la valorisation ne puisse être assurée dans le cadre de la méthodologie utilisée.

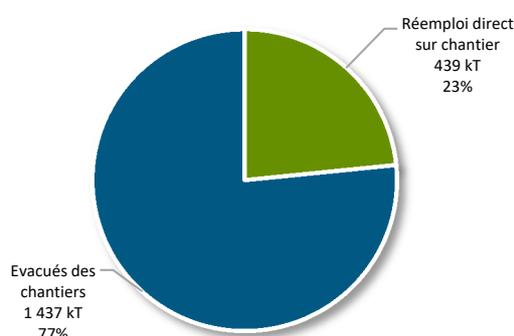
Matériaux produits dans le cadre des chantiers de Construction selon l'activité (gisement avant réemploi)

Source : CERC des Pays de la Loire, données 2017



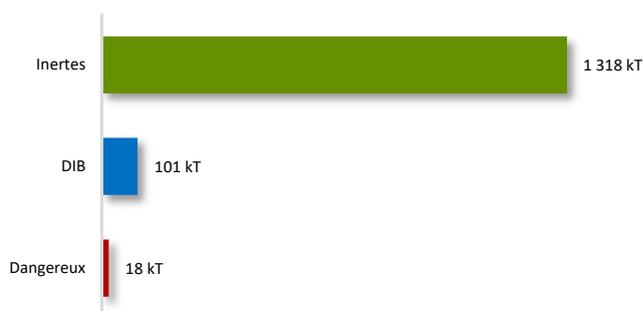
Part du réemploi dans la production de matériaux par les activités Construction

Source : CERC des Pays de la Loire, données 2017



Composition du gisement d'excédents de chantier (matériaux évacués des chantiers)

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Composition des excédents de chantier inertes

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017

Matériaux inertes	Travaux Publics	Démolition	Bâtiment	Ensemble
Déblais terreux non pollués	639 kT	20 kT	15 kT	673 kT
Graves et matériaux rocheux	80 kT	2 kT	< 1 kT	83 kT
Enrobé	89 kT	2 kT	< 1 kT	91 kT
Béton	147 kT	93 kT	18 kT	258 kT
Brique, tuile, céramique	1 kT	3 kT	5 kT	10 kT
Inertes en mélange	159 kT	32 kT	12 kT	204 kT
TOTAL	1 116 kT	151 kT	51 kT	1 318 kT

LA PRISE EN CHARGE PAR LES INSTALLATIONS

55 installations (hors déchèteries de collectivité) ont été identifiées en Vendée sur l'année 2017.

Les installations ont pris en charge 1 104 milliers de tonnes d'excédents de chantier, dont 94% d'inertes. 7% des matériaux inertes pris en charge par les installations du territoire ont été acheminés depuis l'extérieur du département. 6% du flux d'excédents de chantier capté par les installations identifiées est composé de DIB et moins de 1% du flux est constitué d'excédents de chantier dangereux.

Le maillage d'installations sur le territoire est principalement concentré sur sa partie nord, la plus densément peuplée.

Les installations dédiées à la prise en charge des matériaux inertes offrent les capacités d'accueil les plus importantes. En moyenne, une installation vendéenne prenant en charge des matériaux inertes (carrières autorisées, ISDI, plateformes de transit/recyclage) a capté 28 kT de matériaux en 2017.

L'usage en remblaiement ou en remise en état des carrières constitue le principal exutoire pour les excédents de chantier pris en charge en Vendée. En effet, les carrières autorisées ont accueilli près de 700 kT d'excédents de chantier inertes en 2017, soit 63% du flux d'excédents de chantier pris en charge par les installations identifiées.

Les plateformes de recyclage des matériaux inertes (pour recyclage ou pour transit avant réutilisation sur un chantier) ont offert un nouvel usage à 223 kT d'excédents de chantier inertes, soit 20% des excédents de chantier captés par les installations vendéennes et près de 22% des inertes.

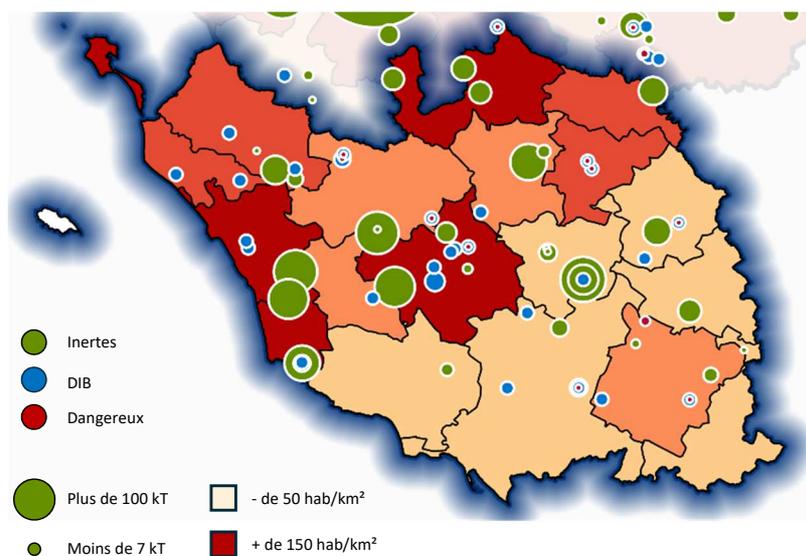
117 milliers de tonnes d'excédents de chantier ont été éliminés (ISDI, ISDND...), soit 11% des excédents de chantier pris en charge sur des installations identifiées en Vendée. Le recours aux ISDI est relativement faible : seuls 9% des inertes ont été orientés vers des ISDI. Les capacités d'accueil des carrières expliquent en partie ce constat. Les ISDND ont quant à elles pris en charge 37% des DIB.

Les installations identifiées en Vendée ont pris en charge 61 milliers de tonnes de DIB en provenance des chantiers vendéens, un flux inférieur au gisement produit évalué à 101 milliers de tonnes. Ce constat laisse envisager qu'une partie du gisement de DIB produit en Vendée est pris en charge sur des sites extérieurs au territoire.

Les capacités d'accueil d'excédents de chantier sont déficitaires en Vendée au regard des besoins existants sur le territoire. Il apparait en effet une différence de 195 milliers de tonnes d'excédents de chantier entre les gisements produits par les entreprises et les capacités d'accueil du territoire. Un chiffre à relativiser toutefois : une partie de ce gisement a pu être pris en charge sur des installations non identifiées lors de l'enquête (installations internes...).

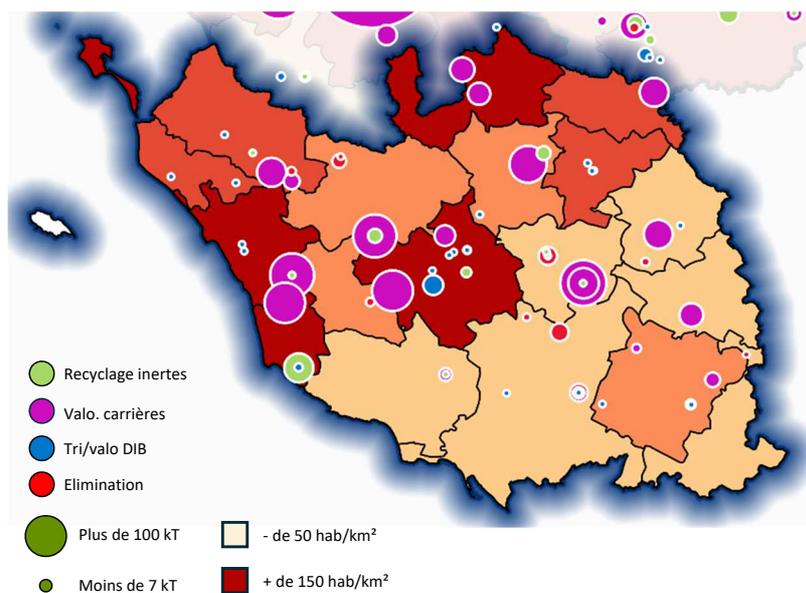
Carte des installations identifiées en Vendée selon les matériaux pris en charge

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



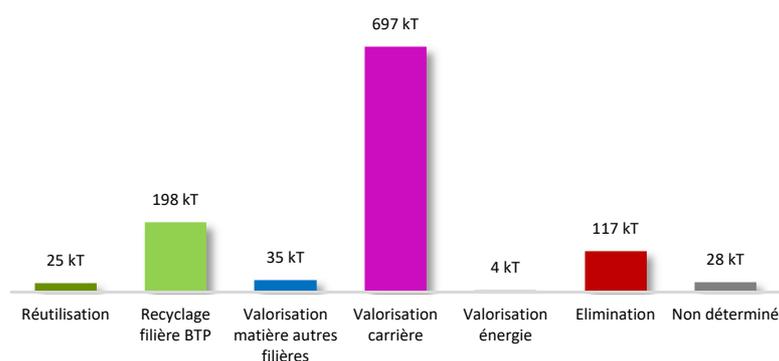
Carte des installations identifiées en Vendée selon l'usage donné aux matériaux

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Usage donné aux excédents de chantier pris en charge sur les installations

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



SYNTHÈSE ET INDICATEURS DE VALORISATION

Les entreprises ont produit 1 879 milliers de tonnes de matériaux dans le cadre des chantiers de construction en Vendée pour l'année 2017. Le réemploi direct des matériaux sur le chantier même de production a permis d'éviter 439 kT d'excédents de chantier, soit 23% de la production initiale. Le gisement d'excédents de chantier (évacués des chantiers) s'élève donc à 1 437 milliers de tonnes, tous matériaux confondus.

La réutilisation sur un autre chantier (sans passage sur une installation) a offert une solution pour 141 kT d'excédents inertes. Le solde entre les gisements accueillis et les gisements non tracés (flux vers les autres départements ou pris en charge sur des installations non identifiées) est de 195 kT.

1 104 milliers de tonnes d'excédents de chantier ont été pris en charge sur les installations identifiées en Vendée. La valorisation matière (dont l'utilisation d'inertes en remblaiement de carrières) et énergie a contribué à donner un usage à 86% des matériaux accueillis sur ces installations.

Globalement, le réemploi, la réutilisation, le recyclage des matériaux et toutes les formes de valorisation matière (y compris la valorisation des matériaux dans le cadre de la remise en état des carrières autorisées) ont offert une solution pour 82% des matériaux produits dans le cadre des chantiers de construction en Vendée. Ce taux correspond à la performance de la filière et diffère du taux de valorisation qui ne comptabilise que les formes de valorisation matière des excédents de chantier (donc hors réemploi direct sur site).

24% des excédents de chantier pris en charge par les installations ont été destinés à l'élimination ou n'ont pu être tracés. La solution de l'élimination des excédents de chantier se situe à un niveau inférieur à la moyenne régionale.

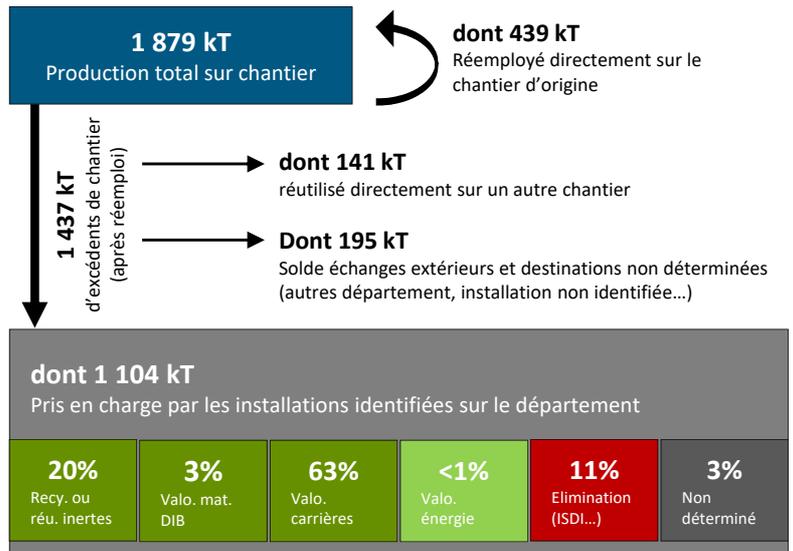
76% des excédents de chantier comptabilisés sur le département (après réemploi direct sur site) ont bénéficié d'une forme de valorisation matière. Un niveau supérieur à celui attendu pour l'année 2020 qui s'explique largement par le recours aux carrières : 49% des excédents de chantier ont été valorisés dans le cadre de la remise en état des carrières vendéennes, une forme de valorisation matière selon la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

La réutilisation et le recyclage de matériaux (avec ou sans passage sur une plateforme) ont contribué à offrir un nouvel usage à 25% du gisement d'excédents de chantier en Vendée.

42% des DIB produits sur les chantiers de BTP ont été valorisés matière ou ont subi une première étape dans le processus de valorisation matière. Un niveau légèrement supérieur à celui observé en Pays de la Loire et qui contribue à la valorisation matière de 2% du gisement d'excédents de chantier en Vendée, tous matériaux confondus.

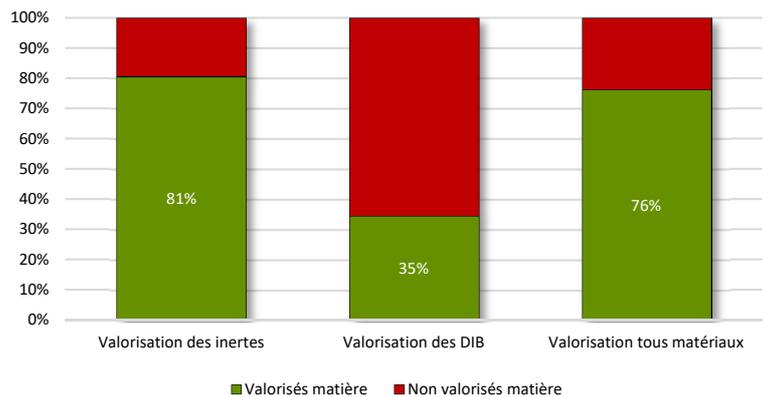
Schéma des flux d'excédents de chantier en Vendée

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Taux de valorisation des excédents de chantier

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Construction du taux de valorisation

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017

